



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 04_2023_34

L'An deux mil vingt-trois, le 3 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 28/06/2023

DATE D’AFFICHAGE : 28/06/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA.

Absents(es) : M. Louis BREC, Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le Décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatives aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU le Décret n°2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques ;

VU le Décret n°219-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pouvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU la délibération n° DEL CM09_2021_092 du 27 septembre 2021 mettant à jour le tableau des effectifs ;

VU la délibération n° DEL CM10_2021_0108 du 13 décembre 2021, créant un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe ;

VU la délibération n° DEL CM01_2022_007 du 7 février 2022 créant un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe ;

VU la délibération n° DEL CM04_2022_047 du 4 juillet 2022 créant un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial ;

VU la délibération n° DEL CM04_2022_046 du 4 juillet 2022 créant un emploi d'agent spécialisé territorial des écoles maternelles principal 2^{ème} classe ;

VU la délibération n° DEL CM06_2022_73 du 12 décembre 2022 créant un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe ;

VU la délibération n° DEL CM02_2023_017 du 3 avril 2023 créant un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe ;

CONSIDERANT les lignes directrices de gestion de la Collectivité ;

CONSIDERANT que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT que le tableau des effectifs n'a pas été réactualisé depuis le 27 septembre 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les emplois du tableau des effectifs ;

CONSIDERANT la commission municipale finance, moyens généraux et vivre ensemble en date du 20 juin 2023;

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la mise à jour du tableau des emplois suivants :

CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL	OBJET	MOTIF
Filière administrative					
Adjoint administratif principal de 1ere classe	C	2	35H	création	Avancement de grade
		1		création	Nomination par voie de détachement
Filière sociale					
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35H	création	Nomination suite à concours



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE : d'adopter le nouveau tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 3 juillet 2023.

CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL
Filière administrative			
Attaché territorial	A	3	35H
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	35H
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	7	35H
Adjoint administratif principal de 1ere classe	C	3	35H
Adjoint administratif principal de 2eme classe	C	2	35H
Adjoint administratif	C	2	35H
Filière technique			
Ingénieur territorial	A	1	35H
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	35H
Technicien territorial	C	1	35H
Agent de maîtrise principal	C	3	35H
Agent de maîtrise territorial	C	3	35H
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	1	35H
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	7	35H

Adjoint technique territorial	C	8	35H
Filière sanitaire et sociale			
Agent spécialisé des écoles maternelles 2 ^{ème} classe	C	1	35H
Filière animation			
Animateur territorial 1ere classe	B	1	35H
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35H
Animateur territorial	B	1	35H
Adjoint d'animation principal 1ere classe	C	1	35H
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	2	35H
Adjoint d'animation territorial	C	8	35H
Filière culturelle			
Assistant d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	B	4	Temps non complet
Filière police municipale			
Brigadier-chef principal	C		35H
brigadier	C	1	35H

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Villejust.



*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 03/07/23*

Le Maire
Igor TRICKOVSKI

